

**Séance du 2 avril 2024
Délibération n°2024-15**

L'an deux mille vingt quatre, le 2 avril, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOLO, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Josette POTUS et Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 18 mars 2024.

Objet : Vote du budget primitif de la commune.

Commune située dans la vallée de la Loire, bénéficiant de l'attractivité du Puy en Velay, Saint Vincent a depuis une dizaine d'années fait le pari du développement.

Accueillir une population jeune est un défi qui nécessite de répondre à de nouvelles attentes. C'est pourquoi la commune s'est dotée d'une nouvelle maternelle en 2016, a étoffé son service médiathèque, conforté l'offre micro crèche et propose des terrains aménagés au sein d'un lotissement situé au Bourg.

Cette année le budget est encore à l'économie pour permettre de consolider en 2025 une situation favorable et se donner une plus grande capacité à investir pour les années futures.

Le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'année 2024 et invite chacun à s'exprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le budget présenté à l'unanimité.

Le Maire,

